

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS
PROGRAMME 862
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

PRÊTS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



PROGRAMME 862
Prêts pour le développement économique et social

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 862 : Prêts pour le développement économique et social

Le programme 862 permet de financer des prêts du Fonds pour le développement économique et social (FDES) octroyés par l'État à des entreprises pour accompagner leur restructuration financière et commerciale.

Ces prêts constituent des interventions ponctuelles de l'État au plan de financement d'entreprises en restructuration et rencontrant des difficultés à accéder au marché du crédit.

Les prêts portent intérêts. Ils permettent d'assurer un effet de levier sur la mobilisation des concours financiers privés en crédibilisant le plan d'affaires présenté. Ils constituent ainsi une réponse aux défaillances du marché du crédit sur des entreprises en retournement.

Les modalités de ces prêts sont établies dans le respect de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Plus spécifiquement, la typologie des prêts du Fonds pour le développement économique et social s'est élargie pour répondre aux conséquences de la crise du COVID 19.

- Tout d'abord, les liquidités apportées sous forme de prêt bonifié aux entreprises durement affectées par la crise, en particulier lorsque le recours aux prêts garantis par l'Etat (PGE) ne s'est pas avéré possible ou suffisant. Ces interventions ont visé à contenir le risque de *credit crunch* pour des entreprises fragiles mais néanmoins viables, apportant ainsi une réponse à une défaillance temporaire de marché liée à la crise sanitaire. Sur le plan juridique, ce type d'intervention a été rendu possible par l'adoption, par la Commission européenne, d'un encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte de l'épidémie de covid19. Celui-ci a été prolongé, à date, jusqu'à la fin du premier semestre 2022.
- Ensuite, un dispositif de prêts exceptionnels aux petites entreprises (PEPE) a été mis en œuvre en 2020 et prolongé en 2021. Il s'agit avec ces prêts participatifs d'améliorer la structure de bilan des bénéficiaires, et de permettre à ces entreprises d'avoir un volant de trésorerie nécessaire à la reprise d'activité. L'aide peut couvrir des besoins en investissements et des besoins en fonds de roulement. D'une durée de 7 ans, chaque prêt participatif admet un différé d'amortissement total de 12 mois à partir du décaissement. Son taux est de 3,5 %. Pour les entreprises employant jusqu'à 10 salariés, le principal maximum est de 10 000 €. Pour les entreprises employant entre 10 et 49 salariés, il est de 50 000 € (100 000 € à titre dérogatoire). La possibilité de recourir à cet instrument a été introduite à l'article 6 de la loi n° 2020289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020, modifié par les articles 16 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 puis par l'article 185 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.
- Enfin, un fonds de transition a été mis en place en 2021, prolongé sur le 1er semestre 2022, qui vise à répondre à des enjeux de renforcement des fonds propres d'entreprises affectées par la crise du COVID. Ce fonds peut prendre la forme de prêts participatifs octroyés par le CIRI au titre du programme 862.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises

INDICATEUR 1.1 : Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

INDICATEUR 1.2 : Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises****INDICATEUR****1.1 – Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social	ratio	1,52	1,3	5	1	1,1	5
Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt participatif pour le développement économique et social	ratio			1		Sans objet	1

Commentaires techniques

Source des données : CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle).

Mode de calcul : l'indicateur retenu est la moyenne pondérée des effets de levier, sur les capitaux privés, d'apport de fonds publics. Cet effet de levier est, pour les nouveaux financements mis en place pour les entreprises ayant bénéficié d'un prêt pour le développement économique et social, le montant des apports privés rapporté au montant des apports publics. Les apports comprennent les prêts et (quasi-)fonds propres. Lorsqu'un fonds public-privé intervient, son apport est réparti au prorata des souscriptions respectives du public et du privé.

- Sous-indicateur 1 : l'effet de levier est apprécié hors prêts participatifs pour le développement économique et social.
- Sous-indicateur 2 : seuls sont pris en compte les prêts accordés au titre du dispositif mis en place en 2020 et en 2021 de prêts participatifs de l'Etat.

INDICATEUR**1.2 – Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Pérennité des entreprises soutenues, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3	%	80	0	87,5	84	84	100
Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts participatifs pour le développement économique et social accordés en n-3	%	Sans objet	Sans objet	0	Sans objet	Sans objet	80

Commentaires techniques

L'indicateur est élaboré sur la base du suivi des remboursements sur trois exercices. Le non-respect du calendrier initial du prêt est pris en compte comme incident de paiement. Cet indicateur n'est révélateur que d'une partie de l'activité du CIRI et des CODEFI, étant donné que la majeure partie des dossiers traités ne fait pas l'objet de l'octroi d'un prêt.

Source des données : CODEFI et CIRI.

Mode de calcul : nombre de prêts consentis en année n-3 sans incident de paiement au cours des années n-3 à n, rapporté au nombre total de prêts consentis en année n-3.

- Sous-indicateur 1 : l'effet de levier est apprécié hors prêts participatifs pour le développement économique et social.
- Sous-indicateur 2 : seuls sont pris en compte les prêts accordés au titre du dispositif mis en place en 2020 et en 2021 de prêts participatifs de l'Etat.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour l'indicateur 1.1. :

A l'issue de l'exercice 2021, l'effet de levier (1er sous-indicateur) s'établit à 110 % pour l'ensemble des prêts FDES octroyés, proche du résultat 2020 (130 %), dans un contexte exceptionnel. Ce résultat intervient dans le contexte d'une prolongation de l'encadrement temporaire des règles en matière d'aide d'Etat établi par la Commission européenne permettant d'assouplir la doctrine d'intervention de l'Etat et par là même la recherche d'un effet levier classique. Pour rappel, l'objectif d'effet de levier a été réduit temporairement à 1 en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire et de difficultés accrues à réunir des financements privés. Cette réduction temporaire de l'objectif a été formalisée dans la circulaire de juillet 2020 relative aux modalités d'accueil et de traitement des dossiers des entreprises fragilisées par la crise de la covid-19.

Le 2è sous-indicateur est sans objet pour 2021 ; il est par ailleurs supprimé à compter de 2022 dans la mesure où il n'apparaît pas adapté au volume des prêts consentis ni à leur nature d'outil de gestion de crise et de financement de dernier recours à des PME et TPE qui ne parviennent pas à accéder à un financement bancaire.

Pour l'indicateur 1.2. :

Le 1er sous-indicateur mesure la pérennité des entreprises soutenues, trois ans après l'année d'octroi d'un prêt FDES. Pour 2021, la prévision est de 84 %. Sur les 23 prêts accordés par les CODEFI en 2018 (dont 22 au titre du dispositif *ad hoc* du Calaisis), deux ont connu à ce jour un événement de crédit. Les deux prêts accordés par le CIRI aux coopératives actionnaires de Presstalis ont été affectés par un cas de défaut suite à l'entrée en redressement judiciaire de Presstalis. Rapporté au nombre d'entreprises bénéficiaires, l'indicateur affiche donc un bon score, mais cela masque le fait que l'essentiel des montants accordés (90 M€) l'ont été au bénéfice d'une seule entreprise (Presstalis) qui a fait défaut.

Le 2è sous-indicateur est sans objet pour 2021. Il ne pourra être renseigné qu'en 2023 pour les premiers prêts, dans la mesure où il comptabilise le taux de pérennité des entreprises trois ans après l'octroi du prêt.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2021	Consommation 2021		
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000	392 400 000	75 000 000 392 400 000	75 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		18 708 448	0 18 708 448	0
Total des AE prévues en LFI	75 000 000		75 000 000	75 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+1 194 328 500	+1 194 328 500	
Total des AE ouvertes		1 269 328 500	1 269 328 500	
Total des AE consommées		411 108 448	411 108 448	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2021	Consommation 2021		
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000	332 000 000	75 000 000 332 000 000	75 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		18 708 448	0 18 708 448	0
Total des CP prévus en LFI	75 000 000		75 000 000	75 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+1 291 628 500	+1 291 628 500	
Total des CP ouverts		1 366 628 500	1 366 628 500	
Total des CP consommés		350 708 448	350 708 448	

Prêts pour le développement économique et social

Programme n° 862 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 405 671 500	75 000 000	75 000 000 405 671 500
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		0	0 0
Total des AE prévues en LFI	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Total des AE consommées	405 671 500		405 671 500

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 313 371 500	75 000 000	75 000 000 313 371 500
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		0	0 0
Total des CP prévus en LFI	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Total des CP consommés	313 371 500		313 371 500

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	405 671 500	75 000 000	411 108 448	313 371 500	75 000 000	350 708 448
Prêts et avances	405 671 500	75 000 000	411 108 448	313 371 500	75 000 000	350 708 448
Total hors FdC et AdP		75 000 000			75 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 194 328 500			+1 291 628 500	
Total*	405 671 500	1 269 328 500	411 108 448	313 371 500	1 366 628 500	350 708 448

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT ANTICIPÉ OU ISOLÉ HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/01/2021		594 328 500		691 628 500				
Total		594 328 500		691 628 500				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021		600 000 000		600 000 000				
Total		600 000 000		600 000 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		1 194 328 500		1 291 628 500				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts pour le développement économique et social		75 000 000 392 400 000	75 000 000 392 400 000		75 000 000 332 000 000	75 000 000 332 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		18 708 448	0 18 708 448		18 708 448	0 18 708 448
Total des crédits prévus en LFI *	0	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+1 194 328 500	+1 194 328 500		+1 291 628 500	+1 291 628 500
Total des crédits ouverts	0	1 269 328 500	1 269 328 500	0	1 366 628 500	1 366 628 500
Total des crédits consommés	0	411 108 448	411 108 448	0	350 708 448	350 708 448
Crédits ouverts - crédits consommés		+858 220 052	+858 220 052		+1 015 920 052	+1 015 920 052

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 862 a bénéficié de reports à hauteur de 594 328 500 € en AE et 691 628 500 € en CP par arrêté du 13 janvier 2021.

Par ailleurs, la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a ouvert 600 M€ en AE et en CP pour accroître la capacité de financement du fonds de transition dont l'objectif est de soutenir, par des prêts et des instruments de quasi-fonds propres, les entreprises qui ont besoin de liquidités ou de renforcer leur haut de bilan, du fait de leur endettement et de la dégradation de leur solvabilité.

Prêts pour le développement économique et social

Programme n° 862 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 1 269 328 500	CP ouverts en 2021 * (P1) 1 366 628 500
AE engagées en 2021 (E2) 411 108 448	CP consommés en 2021 (P2) 350 708 448
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 97 300 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 858 220 052	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 253 408 448

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 100 600 000				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 100 600 000	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 97 300 000	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 3 300 000
AE engagées en 2021 (E2) 411 108 448	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 253 408 448	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 157 700 000
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 161 000 000
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 157 700 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 3 300 000

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Prêts pour le développement économique et social

Programme n° 862 | Justification au premier euro

Les prêts du FDES peuvent être constitués de plusieurs tranches dont le paiement peut être prévu sur plusieurs années et par ailleurs conditionné à la réalisation d'événements en fonction du plan de restructuration envisagé. Le versement de l'intégralité du montant peut également être suspendu si l'entreprise a trouvé une solution à ses difficultés (cession d'actifs, nouveaux actionnaires...) ou si elle est entrée en procédure collective. Ainsi, certaines tranches ne sont pas encore tirées par les entreprises alors qu'elles ont été engagées.

Justification par action

ACTION

01 – Prêts pour le développement économique et social

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Prêts pour le développement économique et social		75 000 000	75 000 000		75 000 000	75 000 000
		392 400 000	392 400 000		332 000 000	332 000 000

Cette action a pour finalité d'accorder une participation publique ponctuelle au plan de financement d'entreprises dans l'accompagnement de leur restructuration financière et commerciale. Dans le cadre de négociations avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise (actionnaires, partenaires bancaires et financiers, clients et fournisseurs) visant à apporter un appui au bénéfice d'entreprises rencontrant des difficultés, le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et les comités départementaux d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) peuvent, dans certains cas, octroyer des prêts du FDES.

Ces prêts s'intègrent dans un plan de financement comprenant, pour l'essentiel, des capitaux privés. Dans une situation où la confiance des tiers a été altérée, les prêts du FDES peuvent permettre de restaurer une dynamique collective de soutien à l'entreprise, en complétant un tour de table financier après des négociations menées sous l'égide du CIRI et des CODEFI avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise. Ils nécessitent des efforts concomitants des actionnaires ou des créanciers de l'entreprise. Ils sont donc subsidiaires mais déterminants pour l'obtention d'un accord collectif et visent à engendrer un fort effet de levier sur les financements privés.

Le prêt du FDES est rémunéré à un taux égal ou supérieur à celui du marché. Ce taux ne peut être inférieur au taux de référence publié par la Commission européenne. Il s'agit d'exclure tout effet de substitution par rapport aux financements bancaires et de répondre à une problématique qui n'est pas celle du coût du crédit mais de l'accès au crédit. Les conditions du prêt ne doivent pas exposer l'État à des risques supérieurs à ceux supportés par les autres apporteurs de financements privés. Ce cadre d'intervention a été réaffirmé par la circulaire du 9 janvier 2015 relative aux modalités d'accueil et de traitement des dossiers des entreprises confrontées à des problèmes de financement.

Le recours à des prêts du FDES permet d'éviter des situations de sinistre industriel majeures plus coûteuses pour la puissance publique. Cet outil de prêt a donc généralement un rendement économique positif.

Initialement fixée à 75 M€ pour 2021, la dotation budgétaire du FDES a bénéficié du report des crédits ouverts dans le contexte de crise sanitaire et non utilisés en 2020 à hauteur de 594 328 500 € en AE et 691 628 500 € en CP. En outre, cette dotation a été complétée par l'ouverture de 600 000 000 € d'AE et CP par la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021. Ces crédits étaient destinés à accroître la capacité d'engagement du fonds de transition mis en place pour aider les entreprises à financer leurs besoins de liquidités urgents ou à renforcer leur haut de bilan (prêts, fonds propres et quasi-fonds propres).

Cette augmentation de la dotation budgétaire s'est accompagnée d'une refonte temporaire de la doctrine d'utilisation à la suite de l'adoption par la Commission européenne d'un Encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte de pandémie. Cet Encadrement temporaire autorise les Etats membres, jusqu'au 30 juin 2022, à accorder aux entreprises touchées par la crise des prêts à taux bonifiés dans la limite de 25% de leur chiffre d'affaires 2019. Cette mesure vise à contenir le risque de *credit crunch* inhérent aux périodes de graves et brutales crises économiques, et permet ainsi d'offrir un accès à la liquidité à des entreprises structurellement viables mais rencontrant des difficultés ponctuelles de trésorerie.

Prêts pour le développement économique et social

Programme n° 862 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	75 000 000	392 400 000	75 000 000	332 000 000
Prêts et avances	75 000 000	392 400 000	75 000 000	332 000 000
Total	75 000 000	392 400 000	75 000 000	332 000 000

En 2021, la mobilisation des prêts FDES s'est appuyée sur la doctrine « covid-19 » permettant au CIRI de s'affranchir des règles classiques d'intervention de l'Etat (recherche d'un effet levier de cinq, pratique de taux d'intérêt de marché) pour faire face aux difficultés des entreprises en restructuration à obtenir des liquidités. Au total, 17 prêts ont été octroyés en 2021.

ACTION**02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		18 708 448	0		18 708 448	0
			18 708 448			18 708 448

Cette action vise à financer les prêts participatifs au sens de l'article L. 313-14 du code monétaire et financier, attribués à des entreprises de 50 salariés au maximum. La possibilité de recourir à cet instrument a été introduite à l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020, modifié par l'article 16 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 puis par l'article 185 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.

Les modalités d'utilisation de ces crédits sont précisées par le décret n° 2020-1314 du 30 octobre 2020 relatif aux modalités d'utilisation des crédits inscrits pour les prêts participatifs du fonds de développement économique et social.

Jusqu'au 30 juin 2022, les CODEFI ont ainsi la possibilité d'utiliser l'enveloppe du FDES dans ce cadre.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		18 708 448		18 708 448
Prêts et avances		18 708 448		18 708 448

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total		18 708 448		18 708 448

Ces prêts participatifs ont pour finalité d'améliorer la structure de bilan des entreprises bénéficiaires, et de leur permettre de disposer d'un volant de trésorerie nécessaire à la reprise d'activité. L'aide peut couvrir des besoins en investissements et des besoins en fonds de roulement. D'une durée de 7 ans, le prêt participatif admet un différé d'amortissement total de 12 mois à partir du décaissement. Son taux est de 3,5 %.

Au 31 décembre 2021, 473 prêts participatifs pour le développement économique et social ont été accordés pour un ticket moyen de près de 37 500 €.